

**DELIBERATION N° 15/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 mars 2015**

Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2015

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2015 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'un montant égal en recettes et en dépenses de **1 281 053 893 €** réparti par enveloppe budgétaire pour les montants suivants :

- dépenses de personnel : 748 251 639 €
- dépenses de fonctionnement : 343 725 102 €
- intervention : 115 460 000 €
- dépenses d'investissement : 73 617 152 €

Nombre de votants : 26

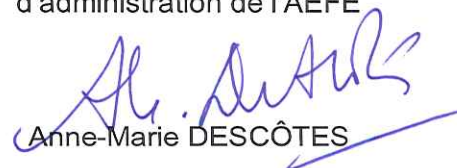
Pour : 23

Contre : 3

Abstention : /

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES